



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ISNCCA

Paris, le mercredi 30 mai 2012

L'accès aux soins et le secteur 2

Suite aux premières déclarations de Madame Marisol TOURAINE, ministre chargée de la santé, l'ISNCCA exprime la vive préoccupation des CCA/AHU* et des assistants spécialistes quant à la priorité affichée de procéder à un encadrement strict, par région et par spécialité, des dépassements d'honoraires des médecins libéraux dès l'année 2013.

Nous rappelons que les abus en la matière sont minoritaires et doivent être sanctionnés, mais que la grande majorité des dépassements représentent des compléments d'honoraires ayant permis de compenser dans beaucoup de spécialités l'insuffisance de revalorisation des tarifs opposables et l'accroissement très important des charges des praticiens libéraux. En cela, ils garantissent actuellement la possibilité et l'attractivité de l'exercice libéral pour un nombre important de spécialités et de territoires.

Dans l'attente de propositions concrètes, nous rappelons notre opposition aux mesures coercitives qui mettraient en cause de manière significative les principes fondamentaux et l'attractivité de l'exercice libéral.

En particulier, nous considérons que toute mesure touchant à la rémunération des médecins libéraux doit faire l'objet d'un accord avec les représentants médicaux et nous rappelons notre opposition à toute mesure qui toucherait de manière spécifique la jeune génération ou les praticiens nouvellement installés.

Nous demandons à être reçus par Madame Marisol TOURAINE et associés à la négociation annoncée concernant cette question particulièrement importante pour l'exercice des futurs praticiens libéraux que nous représentons et pour l'avenir de la prise en charge des patients dans un secteur libéral que nous souhaitons attractif, accessible et performant.

Contact

Julien Adam, Président de l'ISNCCA,

* Chefs de Clinique Assistants/ Assistants Hopitalo-Universitaires

Siège Social

17, rue du Fer-à-Moulin 75005 PARIS
Tél. : 01 45 87 85 43 - Fax : ~~01 45 35 45 92~~
e-mail : ISNCCA@wanadoo.fr